

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

CW8300 CircuitWorks(R) Water Soluble Flux Dispensing Pen

1. IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/DU MÉLANGE ET DE LA SOCIÉTÉ/ENTREPRISE

Identification de la substance ou du mélange

Nom du produit : CW8300 CircuitWorks(R) Water Soluble Flux Dispensing Pen
Nom chimique : Water Soluble Organic Acid Soldering Flux - Halogen Free
Type de produit : Liquide.

Identification de la société/entreprise

Producteur : ITW Chemtronics
 8125 Cobb Center Drive
 Kennesaw, GA 30152
 Tel. 770-424-4888 or toll free 800-645-5244

Distributeur :

Importateur : ITW Contamination Control BV
 Saffierlaan 5
 VZ-2132 Hoofddorp
 The Netherlands

Email: info@itw-cc.com

Tel: +31 88 1307 400
 FAX: +31 88 1307 499

Adresse email de la personne responsable pour cette FDS : askchemtronics@chemtronics.com

Numéro de téléphone d'appel d'urgence (avec les heures d'ouverture) : Chemtrec - 1-800-424-9300 or collect 703-527-3887

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Le produit est classé dangereux selon la directive 1999/45/CE et ses amendements.

Classification : T; R23
 Xi; R36

Dangers pour la santé humaine : Toxique par inhalation. Irritant pour les yeux.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

3. COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

Substance/préparation : Préparation

Nom des composants	Numéro CAS	%	Numéro CE	Classification
propane-2-ol	67-63-0	60 - 95	200-661-7	F; R11 [1] [2] Xi; R36 R67
GLYCERIN	56-81-5	10 - 30	200-289-5	Non classé. [2]
2,2'-iminodiéthanol	111-42-2	1 - 10	203-868-0	Xn; R22, [1] [2] R48/22 Xi; R41, R38
chlorure de diméthylammonium	506-59-2	1 - 10	208-046-5	Xn; R22 [1]
acide glycolique	79-14-1	1 - 2	201-180-5	T+; R26 [1] Xn; R22
Voir section 16 pour le texte intégral des phrases R mentionnées ci-dessus.				

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

[1] Substance classée avec un danger pour la santé ou l'environnement

[2] Substance avec une limite d'exposition au poste de travail

Les limites d'exposition professionnelle, quand elles sont disponibles, sont énumérées à la section 8.

4. PREMIERS SECOURS

Premiers secours

- Inhalation** : Consulter un médecin immédiatement. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. S'il ne respire pas, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, que le personnel qualifié pratique la respiration artificielle ou administre de l'oxygène. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.
- Ingestion** : Consulter un médecin immédiatement. Rincez la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la personne incommodée à l'air frais. Garder la personne au chaud et au repos. Si une personne a avalé de ce produit et est consciente, lui faire boire de petites quantités d'eau. Si la personne est indisposée, cesser de la faire boire car des vomissements pourraient entraîner un risque supplémentaire. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissement, maintenez la tête vers le bas pour empêcher le passage des vomissures dans les poumons. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. En cas d'évanouissement, placez la personne en position latérale de sécurité et appelez un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.
- Contact avec la peau** : Consulter un médecin immédiatement. Rincer la peau contaminée à grande eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver les chaussures à fond avant de les remettre.
- Contact avec les yeux** : Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuez de rincer pendant 10 minutes au moins. Consulter un médecin.
- Protection des sauveteurs** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Il peut être dangereux pour la personne assistant une victime de pratiquer le bouche à bouche.
- Note au médecin traitant** : En cas d'inhalation de produits de décomposition lors d'un incendie, les symptômes peuvent être différés. La personne exposée peut avoir besoin de rester sous surveillance médicale pendant 48 heures.

Pour plus de détails sur les conséquences en termes de santé et les symptômes, reportez-vous à la section 11.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction

- Utilisables** : Utiliser un agent extincteur approprié pour étouffer l'incendie avoisinant.
- Non utilisables** : Aucun connu.
- Risques particuliers liés à l'exposition au produit** : L'augmentation de pression résultant d'un incendie ou d'une exposition à des températures élevées peut provoquer l'explosion du conteneur.
En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée.
- Risque lié aux produits de décomposition thermique** : Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes:
dioxyde de carbone
monoxyde de carbone
oxydes d'azote
composés halogénés
- Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre l'incendie** : Les pompiers devront porter un équipement de protection approprié ainsi qu'un appareil de protection respiratoire autonome avec masque intégral fonctionnant en mode pression positive.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

- Précautions individuelles** : Aucune initiative ne doit être prise qui implique un risque individuel ou en l'absence de formation appropriée. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes non requises et ne portant pas de vêtements de protection. NE PAS TOUCHER ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8).
- Précautions pour la protection de l'environnement** : Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation. Informez les autorités compétentes en cas de pollution de l'environnement (égouts, voies d'eau, sol et air) par le produit.

6. MESURES À PRENDRE EN CAS DE REJET ACCIDENTEL

Méthodes de nettoyage

- Petit déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau ou absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un contenant à déchets approprié. Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets.
- Grand déversement accidentel** : Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement accidentel. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Bloquer toute pénétration possible dans les égouts, les cours d'eau, les caves ou les zones confinées. Laver le produit répandu dans une installation de traitement des effluents ou procéder comme suit. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir section 13). Élimination par une entreprise autorisée de collecte des déchets. Les matériaux absorbants contaminés peuvent présenter les mêmes risques que le produit répandu. Nota : Voir section 1 pour le contact en cas d'urgence et voir section 13 pour l'élimination des déchets.

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

- Manipulation** : Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Il est interdit de manger, boire ou fumer dans les endroits où ce produit est manipulé, entreposé ou mis en oeuvre. Il est recommandé au personnel de se laver les mains et la figure avant de manger, boire ou fumer. Ne pas mettre en contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Ne pas respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Porter un appareil de protection respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.
- Stockage** : Stocker conformément à la réglementation locale. Stocker dans le récipient d'origine à l'abri de la lumière directe du soleil dans un endroit sec, frais et bien ventilé à l'écart des matériaux incompatibles (cf. la section 10). Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ayant été ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.
- Matériaux d'emballage**
- Recommandé** : Utiliser le récipient d'origine.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Valeurs limites d'exposition

Nom des composants	Limites d'exposition professionnelle
propane-2-ol	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007). STEL: 400 ppm 15 minute(s). TWA: 200 ppm 8 heure(s).
GLYCERIN	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2007). TWA: 10 mg/m ³ 8 heure(s). Forme: Brouillard
2,2'-iminodiéthanol	ACGIH TLV (États-Unis, 1/2008). Peau TWA: 0.46 ppm 8 heure(s). TWA: 2 mg/m ³ 8 heure(s).

- Procédures de surveillance recommandées** : Si ce produit contient des ingrédients présentant des limites d'exposition, il peut s'avérer nécessaire d'effectuer un examen suivi des personnes, de l'atmosphère sur le lieu de travail ou des organismes vivants pour déterminer l'efficacité de la ventilation ou d'autres mesures de contrôle ou évaluer le besoin d'utiliser du matériel de protection des voies respiratoires. Il importe de vous reporter à la norme européenne EN 689 concernant les méthodes pour évaluer l'exposition par inhalation aux agents chimiques et aux documents de politique générale nationaux relatifs aux méthodes pour déterminer les substances dangereuses.

Contrôles de l'exposition

- Contrôle de l'exposition professionnelle** : Utiliser uniquement dans un environnement bien aéré. Utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.
- Mesures d'hygiène** : Se laver abondamment les mains, les avant-bras et le visage après avoir manipulé des produits chimiques, avant de manger, de fumer et d'aller aux toilettes ainsi qu'à la fin de la journée de travail. Il est recommandé d'utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements potentiellement contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. S'assurer que les dispositifs rince-œil automatiques et les douches de sécurité se trouvent à proximité de l'emplacement des postes de travail.
- Protection respiratoire** : Porter un appareil de protection respiratoire muni d'un purificateur d'air ou à adduction d'air, parfaitement ajusté et conforme à une norme en vigueur si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. Le choix de l'appareil de protection respiratoire doit être fondé sur les niveaux d'expositions prévus ou connus, les dangers du produit et les limites d'utilisation sans danger de l'appareil de protection respiratoire retenu.

8. CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

- Protection des mains** : Le port de gants imperméables et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, est obligatoire en tout temps lors de la manutention de produits chimiques si une évaluation des risques le préconise.
- Protection des yeux** : Utiliser une protection oculaire conforme à une norme approuvée dès lors qu'une évaluation du risque indique qu'il est nécessaire d'éviter l'exposition aux projections de liquides, aux fines particules pulvérisées, aux gaz ou aux poussières.
- Protection de la peau** : L'équipement de protection personnel pour le corps devra être choisi en fonction de la tâche à réaliser ainsi que des risques encourus, et il est recommandé de le faire valider par un spécialiste avant de procéder à la manipulation du produit.
- Contrôle de l'exposition de l'environnement** : Il importe de tester les émissions provenant des systèmes de ventilation ou du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

9. PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Informations générales

Aspect

- État physique** : Liquide.
- Couleur** : Ambre. Clair. [Pâle]
- Odeur** : Alcoolisée. [Faible]

Informations importantes relatives à la santé, à la sécurité et à l'environnement

- pH** : 6.7
- Point d'ébullition** : 82°C (179.6°F)
- Point de fusion** : Peut éventuellement commencer à se solidifier à la température suivante: 19.9°C (67.8°F) Ceci est fondé d'après les données de l'ingrédient suivant: GLYCERIN. Moyenne pondérée: -62.08°C (-79.7°F)
- Point d'éclair** : Plus basse valeur connue: Vase ouvert: 11.9°C (53.4°F). (propane-2-ol alcool isopropylique)
- Pression de vapeur** : 4.9 kPa (37 mm Hg) (à 20°C)
- Densité relative** : 0.9 (Eau = 1)
- Densité de vapeur** : >1 (Air = 1)
- Taux d'évaporation (acétate de butyle = 1)** : >1 comparé à acétate de butyle

Autres informations

- Température d'auto-inflammation** : Plus basse valeur connue: 369.9°C (697.8°F) (GLYCERIN).

10. STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

- Stabilité** : Le produit est stable. Dans les conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune polymérisation dangereuse n'est censée se produire.
- Conditions à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Matières à éviter** : Aucune donnée spécifique.
- Produits de décomposition dangereux** : Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Effets aigus potentiels sur la santé

- Inhalation** : Toxique par inhalation. L'exposition aux produits de décomposition peut présenter des risques pour la santé. Les effets graves d'une exposition peuvent être différés.
- Ingestion** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec la peau** : Aucun effet important ou danger critique connu.
- Contact avec les yeux** : Irritant pour les yeux.

Toxicité aiguë

Nom du produit/composant	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
propane-2-ol alcool isopropylique	DL50 Cutané	Lapin	12800 mg/kg	-
	DL50 Intra-péritonéal	Rat	2735 mg/kg	-
	DL50 Intra-veineux	Rat	1088 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5045 mg/kg	-
	DL50 Orale	Rat	5000 mg/kg	-
	TDLo Intra-péritonéal	Rat	800 mg/kg	-
	GLYCERIN	DL50 Cutané	Lapin	>10 g/kg
DL50 Intra-péritonéal		Rat	4420 mg/kg	-
DL50 Intra-veineux		Rat	5566 mg/kg	-
DL50 Orale		Rat	12600 mg/kg	-
DL50 Sub-cutané		Rat	100 mg/kg	-
Dlmin Intra-		Rat	10 mg/kg	-

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

	musculaire				
	TDL0 Intra-	Rat	8 mL/kg	-	
	musculaire				
	TDL0 Intra-	Rat	5000 mg/kg	-	
	musculaire				
2,2'-iminodiéthanol	DL50 Cutané	Lapin	7640 uL/kg	-	
	DL50 Intra-	Rat	1500 mg/kg	-	
	musculaire				
	DL50 Intra-	Rat	120 mg/kg	-	
	péritonéal				
	DL50 Intra-	Rat	778 mg/kg	-	
	veineux				
	DL50 Orale	Rat	620 uL/kg	-	
	DL50 Sub-cutané	Rat	2200 mg/kg	-	
chlorure de diméthylammonium	DL50 Orale	Rat	1070 mg/kg	-	
acide glycolique	DL50 Orale	Rat	1950 mg/kg	-	
	CL50 Inhalation	Rat	7.1 ug/m ³	4 heures	
	Vapeurs				

Effets chroniques potentiels pour la santé

Effets chroniques	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Cancérogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Mutagénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Tératogénicité	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur le développement	: Aucun effet important ou danger critique connu.
Effets sur la fertilité	: Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Inhalation	: Aucune donnée spécifique.
Ingestion	: Aucune donnée spécifique.
Peau	: Aucune donnée spécifique.
Yeux	: Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit: irritation larmolement rougeur

Organes cibles	: Contient des produits causant des lésions aux organes suivants : reins, voies respiratoires supérieures, peau, système nerveux central (SNC), oeil, cristallin ou cornée.
-----------------------	---

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Effets sur l'environnement : Aucun effet important ou danger critique connu.

Écotoxicité en milieu aquatique

Nom du produit/composant	Test	Résultat	Espèces	Exposition	
propane-2-ol alcool isopropylique	-	Aiguë CL50 11130000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures	
	-	Aiguë CL50 10400000 à 10600000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures	
	-	Aiguë CL50 9640000 à 10000000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures	
	-	Aiguë CL50 6550000 à 7450000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures	
	-	Aiguë CL50 4200000 ug/L Eau douce	Poisson - Harlequinfish, red rasbora - Rasbora heteromorpha	96 heures	
	-	Aiguë CL50 >1400000 ug/L	Poisson - Western mosquitofish - Gambusia affinis	96 heures	
	-	Aiguë CL50 1400000 à 1950000 ug/L Eau de mer	Crustacés - Common shrimp, sand shrimp - Crangon crangon	48 heures	
	GLYCERIN	-	Aiguë CL50 54 à 57 ml/L Eau douce	Poisson - Rainbow trout, donaldson trout - Oncorhynchus	96 heures

12. INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

2,2'-iminodiéthanol	-	Aiguë CE50 72.92 à 86.04 mg/L Eau douce	mykiss Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia	48 heures
	-	Aiguë CL50 >540 ppm Eau de mer	Poisson - Sheepshead minnow - Cyprinodon variegatus	96 heures
	-	Aiguë CL50 1400000 ug/L Eau douce	Poisson - Western mosquitofish - Gambusia affinis	96 heures
	-	Aiguë CL50 1370000 à 1580000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 100000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 >100000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 77900 à 93700 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia	48 heures
	-	Aiguë CL50 77500 à 89500 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 55000 à 68000 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia magna	48 heures
	-	Aiguë CL50 31000 à 36200 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia	48 heures
	-	Aiguë CL50 30400 à 47800 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia	48 heures
	-	Aiguë CL50 30100 à 39100 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia	48 heures
	-	Aiguë CL50 28800 à 34600 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Ceriodaphnia dubia	48 heures
	-	Aiguë CL50 2640 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia pulex	48 heures
	-	Aiguë CL50 2150 ug/L Eau douce	Daphnie - Water flea - Daphnia pulex	48 heures
	-	Aiguë CL50 1550000 à 1990000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 1480000 à 1630000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Aiguë CL50 4710000 à 4980000 ug/L Eau douce	Poisson - Fathead minnow - Pimephales promelas	96 heures
	-	Chronique NOEC 540 ppm Eau de mer	Poisson - Sheepshead minnow - Cyprinodon variegatus	96 heures

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Biodégradabilité

Conclusion/Résumé : Non disponible.

Autres effets néfastes

: Aucun effet important ou danger critique connu.

13. CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination des déchets : Il est recommandé d'éviter ou réduire autant que possible la production de déchets. Les conteneurs vides ou les sachets internes peuvent retenir des restes de produit. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Élimination des produits excédentaires et non recyclables par une entreprise autorisée de collecte des déchets. La mise au rebut de ce produit, des solutions et des sous-produits devra en permanence respecter les exigences légales en matière de protection de l'environnement et de mise au rebut des déchets ainsi que les exigences de toutes les autorités locales. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les cours d'eau, les égouts et conduits d'évacuation.

Déchets Dangereux : Il se peut que la classification du produit satisfasse aux critères de déchets dangereux.

14. INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Réglementation internationale du transport

Informations réglementaires	Numéro ONU	Nom d'expédition	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classe ADR/RID	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	-		-
Classe ADN/ADNR	Non disponible.	Non disponible.	Non disponible.	-		-
Classe IMDG	Not available.	Not available.	Not available.	-		-
Classe IATA	Not available.	Not available.	Not available.	-		-

GE* : Groupe d'emballage

15. INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

Réglementations de l'Union Européenne

Déterminés en accord avec les directives de l'UE 67/548/EEC et 1999/45/EC (y compris les amendements), la classification et l'étiquetage prennent en compte l'usage prévu du produit.

Symbole(s) de danger :



Toxique

Phrases de risque : R23- Toxique par inhalation.
R36- Irritant pour les yeux.

Conseils de prudence : S45- En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Contient du (de la) : acide glycolique

Utilisation du produit : Applications industrielles.

Inventaire d'Europe : **Inventaire d'Europe**: Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

16. AUTRES DONNÉES

Texte complet des phrases R citées dans les sections 2 et 3 - Europe : R11- Facilement inflammable.
R26- Très toxique par inhalation.
R23- Toxique par inhalation.
R22- Nocif en cas d'ingestion.
R48/22- Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par ingestion.
R41- Risque de lésions oculaires graves.
R36- Irritant pour les yeux.
R38- Irritant pour la peau.
R67- L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

Référence du texte complet des classifications se trouvant dans les Sections 2 et 3 - Europe : F - Facilement inflammable
T+ - Très toxique
T - Toxique
Xn - Nocif
Xi - Irritant

Historique

Date d'impression : 12/20/2011.

Date d'édition/Date de révision : 12/20/2011.

Date de la précédente édition : Aucune validation antérieure.

Version : 20

Élaborée par : Non disponible.

☑ Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Date d'édition/Date de révision : 12/20/2011.

16. AUTRES DONNÉES

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-dessus mentionné, ni aucun de ses sous-traitants ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à l'intégralité des renseignements contenus dans le présent document. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des substances ou préparations. Toutes les substances ou préparations peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits dans le présent document, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.